

Point-presse du maire de Lourdes

(Mardi 2 août 2005)

=====

Pèlerinage des Gitans et des Gens du Voyage

☛ **Le maire de Lourdes** a souligné que le pèlerinage des gens du voyage se déroulera du 20 au 25 août et non pas du 17 au 24 comme il est mentionné dans le calendrier des pèlerinages officiels. Il débutera le 20 août par la messe d'ouverture et s'achèvera le 25 à midi par la remise des terrains à la municipalité. Rien n'est donc changé par rapport à l'an dernier. Un chapiteau sera installé le 17 et l'habituelle réunion organisée en mairie de Lourdes est prévue pour le 19.

☛ **Chiffres** – Ce mardi matin 2 août, on dénombrait 112 caravanes sur le territoire de la ville de Lourdes (5 sur le terrain d'accueil de la route de Julos, 22 sur le terrain du Béout, 85 sur le terrain Auxilium-Vizens qui est ouvert depuis la fin du mois de juillet.

☛ **Le dispositif d'accueil** est en place sur la base d'arrêtés municipaux. 1100 places de stationnement homologuées seront ouvertes à compter du 16 ou 17 août, en particulier le terrain dit du « petit Couvent » ou terrain Abadie. Il s'agit du dispositif classique, toujours vigilant. La préparation de ce rassemblement est axée sur l'organisation, la communication et la concertation. Un contrat a été passé avec la direction du pèlerinage.

☛ **Les mesures préventives** mises en place sont les mêmes qu'en 2004, notamment l'enrochement de deux parkings (salle des fêtes, avenue Alexandre Marqui et au Lapacca, face à la station-service Total). Elles ont pour objet de faire respecter par les voyageurs les dates officielles d'ouverture des terrains.

☛ **Le marché couvert du Tydos** a été dans le passé occupé par des caravanes de non forains juste après le départ des forains venus pour les fêtes de la Saint-Pierre. Il sera ouvert le plus tard possible après le 15 août.

☛ Le maire a noté que l'enrochement avait suscité un certain nombre de réactions. « Mais elles ne sont pas très nombreuses » s'est-il empressé d'ajouter. Il a rappelé que le nombre de places de stationnement sur Lourdes était supérieur à 2000. « Je refuse le terme de "ville fermée", a-t-il relevé. Lourdes est une ville de dialogue. Pour preuve, le dimanche 21 août, les voyageurs pourront s'associer à la célébration de la commémoration de la libération de Lourdes, au monument aux morts. Ils déposeront une gerbe pour rappeler le sacrifice en vies humaines de cette communauté pendant la seconde guerre mondiale. Cet acte se veut symbolique. Cette volonté de dialogue et de respect porte ses fruits ».

Rue de la Ribère

Concernant l'état dans laquelle se trouve la rue de la Ribère, une situation dénoncée entre autres par des riverains, le maire a précisé que des travaux de remplacement basse tension EDF étaient réalisés par la SOGEP à la demande d'EDF-GDF Béarn-Bigorre. Les travaux ont débuté en février 2005. Ils devaient durer un mois et demi. Mais des contraintes météorologiques et techniques ont provoqué un retard. L'entreprise SOGEP devrait terminer la remise en état de la chaussée dans la semaine. Les quelques trous de la chaussée seront

rebouchés, rue La Tour de Brie et chemin des Cagots. Les deux matelas couchés sur la chaussée devaient être enlevés dans la matinée. Il est vrai que le secteur est peu reluisant avec des bâtiments vétustes. La municipalité va rencontrer les riverains propriétaires pour voir avec eux les aides qu'ils pourraient obtenir dans le cadre d'une rénovation.

Le cas des SDF

« Je comprends l'exaspération des Lourdais, a consenti d'emblée le premier magistrat. Et notamment l'irritation des commerçants devant des comportements liés à l'errance des rues. Je me suis déjà expliqué sur le problème. Une pétition circule et je ne doute pas qu'elle obtiendra un succès. Je ferai observer que Lourdes n'a pas le monopole de ce phénomène. La situation ailleurs est souvent plus difficile. C'est le cas de Pau et Tarbes. Nous ne disposons pas d'un cadre juridique adapté en dehors de certains articles des lois Sarkozy. Il s'agit d'un phénomène de société lourd. On s'est posé la question d'un arrêté municipal. On a voulu s'inspirer d'un certain nombre de dispositifs dont celui de Bordeaux qui a été retoqué par la suite. Nous nous heurtons à des difficultés juridiques et pratiques. Prendre un arrêté municipal à Lourdes ne manquerait pas de poser un certain nombre de problèmes, notamment en termes d'image. A un moment où la presse nationale est amatrice de ce genre de problèmes. Nous travaillons en commun avec les services de police dans la limite de nos prérogatives respectives. Ce travail paye.

Nous avons rencontré des problèmes avec une quarantaine de Roumains. Ils sont partis. Le dispositif des gardiens de ville est en place. Ceux-ci font du bon boulot de harcèlement. Ils sont en service jusqu'à 22h30. Depuis hier lundi, nous avons le renfort d'une compagnie et demie de CRS.

Nous nous penchons sur le problème des chiens des SDF. Un dispositif avec un véhicule de ramassage entre Tarbes et Lourdes est à l'étude. On ne reste pas passifs. Mais ce n'est pas un arrêté municipal qui règlera ce problème. »

Voilà les commerçants avertis. Ils connaissent déjà la réponse à la pétition qu'ils font circuler actuellement dans la ville.

A suivre...

Gérard Merriot